FOYER COMMUNAL



Le foyer communal est disponible à location pour vos événements personnels. La location est aussi ouverte aux associations.

Localisation: RD934 en sortant de Chailly-en-Brie en direction de Coulommiers

Le foyer dispose d'un grand réfrigérateur, d'un congélateur, d'un four, de deux plaques chauffantes, de tables et de chaises.

La vaisselle n'est pas incluse dans la location.

CAPACITÉ :

120 personnes assises avec un espace de danse, 160 personnes assises sans espace de danse. La salle de réception dispose d'un podium.

DURÉE DE LA LOCATION :

La location de la salle s'entend d'office pour un week-end (remise des clefs le vendredi soir, retour des clefs et état des lieux le dimanche). En cas d'utilisation de la salle par la commune le samedi ou le dimanche, l'autre journée disponible est réservable.

La location d'une journée en semaine est possible.

TARIFS 2025:

Du 1er Octobre au 30 avril : tarif hiver

- **910** Euros pour les habitants hors commune ;
- **455** Euros pour les habitants de la commune.

Du 1er mai au 30 septembre : tarif été

- **800** Euros pour les habitants hors commune ;
- **400** Euros pour les habitants de la commune.

Location pour une journée uniquement dans les cas où la commune doit disposer de la salle le dimanche : 75% des tarifs ci-dessus seront appliqués.

ACCEPTE le tarif suivant pour 1 jour en semaine :

Du 1er Octobre au 30 avril : (tarif hiver pour un jour hors week-end et jour férié)

- **470** Euros pour les habitants hors commune
- **235** Euros pour les habitants de la commune.

Du 1er mai au 30 septembre : (tarif été pour un jour hors week-end et jour férié)

- **420** Euros pour les habitants hors commune
- **210** Euros pour les habitants de la commune.

ACCEPTE le tarif Association pour le week-end :

- Du 1er Octobre au 30 avril : (tarif hiver pour un week-end) : **420** Euros
- Du 1er mai au 30 septembre : (tarif été pour un week-end) : **370** Euros

Le montant de la location sera encaissé à la réservation.

La location fera l'objet d'une convention et d'un état des lieux.

PIÈCES À FOURNIR :

- Attestation d'assurance couvrant l'évènement au nom du souscripteur
- Relevé d'Identité Bancaire
- Caution de 800€
- Caution de 100€ pour le ménage
- Paiement de la location par chèque bancaire

ANNULATION :

En cas d'annulation au minimum un mois avant la date de la location, le montant de la réservation sera remboursé en totalité par virement bancaire.

Toute réservation annulée dans le mois de la réservation fera l'objet d'une retenue de 30%

du prix de la location.



COMMUNE DE CHAILLY-EN-BRIE

96 rue du parc
77120 CHAILLY-EN-BRIE

01.64.03.09.61

Nous contacter

Copyright 2026 Commune de CHAILLY-EN-BRIE